



Réunion CMPN du 9 décembre 2011 à Paris

Procès-verbal (approuvé CMPN 30/3/12)

« Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation »

Présence

Présents

CMPR

B. GRANDJEAN (président+ MFN +Corse) ; E. BERGMANN (vice – président + CDN+ Provence Alpes) ; M. DRAPEAU (suppléant + trésorier + Pyrénées – Méditerranée) ; E. AMIOUNI (secrétaire + BPL) ; P. CALIOT (ALPC) ; E. COQUEEL (Nord-Pas de Calais) ; V. PONCIN (médecin coordonnateur) ; B. LEMMENS (Centre) ; JC GRIL (vice-président IDF/Picardie) ; F. VENUTOLO (Ile de France/Picardie) ; Y. LECUYER (vice-président RABA) ; B. BROUANT (Est) ; F. ORSINI (vice-président Provence-Alpes ,chargé de communication) ; A. GROUSSET (Cote d'Azur)

Equipes

J-C GRIL (CNNEV)

Absents excusés

M. LYOEN (RABA) J-F GLEZ (CNO)

Absents

P.BAGARRY (CNHS) ; R. JACKOWSKI (kiné CNNAP) ; JL SCESSA (CNA) ; J. PASTENE (CNNAP) J. BRINGIER (Guadeloupe) ; J-P THOMAS (Martinique) ; R. FREZALS (Polynésie Française). Jean-Paul MABIRE (Ligue des Pays Normands) ; P. LAPLACE (Nouvelle Calédonie) ; J-D HARMS (Ile de La Réunion).

A- Approbation du PV des 10, 11 & 12 juin 2011 à Ajaccio

Approbation à l'unanimité

B- Comptes - rendus - décisions

a. CTN : 10/09/2011

- Annonce : 2012 sera l'année Handisub (nom et logo propriétés de la FFESSM) cf. point H Proposition, adoptée à l'unanimité, de nommer 6 MFEH2 dont Eric Bergmann
- Proposition, adoptée à l'unanimité, de reconnaître l'équivalence des capacités 4, 5 et 6 du RIFAP et la qualification ANTEOR aux infirmiers hyperbares licenciés.

b. CDN : 17 & 18/6/2011

Compte Rendu médical du Championnat de France multi activités de Montluçon 2011 (Bruno Grandjean)

- Plongée Sportive en Piscine : bilan de la compétition prototype de Nîmes et perspectives d'avenir. Création d'un groupe de travail au niveau du CDN : Bob SEVERIN (IN, membre CDN), Tony Merle (IN), Fred DI MEGLIO (IN, Secrétaire Général FFESSM, Médecin Fédéral), Christian TOULMONDE (organisateur compétition prototype de Nîmes), Eric BERGMANN (Médecin Fédéral élu au CDN, Vice Président CMPN, IR) cf. point G
- Validation proposée par Bruno Grandjean du tableau des critères décisionnels "valvulopathies et plongée" ainsi que du certificat de Non Contre Indication traduit en allemand : résolution 11/074 adopté à l'unanimité des exprimés.
- Présentation par Eric Bergmann du règlement technique et sécuritaire élaboré en commun par la CNA et la CMPN avec accord du CDN. Ce cahier des charges sera validé après l'évaluation de la compétition prototype prévue du 28/04 au 01/05/ 2012 à Marseille (réfèrent CMPN Marc Drapeau)

c. CDN : 14,15, & 16/10/2011

-1- Informations :

- Projet d'un colloque scientifique (médical-technique- développement durable) à Cassis (1^{er} trimestre 2012 Fred DI MEGLIO) à suivre !
- Présentation du projet de réglementation des compétitions de Plongée Sportive en Piscine (PSP) avec interrogation sur deux points de la CMPN (Cf. point G).

-2- Rapport d'activités de la CMPN au CDN : Bruno GRANDJEAN représenté par Eric BERGMANN.

Les Documents suivants ont été approuvés :

- PV des réunions de la CMPN du 10 décembre 2010 et du 18 mars 2011.
- Tableaux récapitulatifs des contre-indications aux activités fédérales de loisir ou de compétition relatives aux principaux déficits auditifs.
- Texte des recommandations de la CMPN sur les déficits auditifs et les activités subaquatiques : ce texte sera publié dans la revue.
Un petit rectificatif est demandé par le Secrétaire Général sur le tableau des Déficiets auditifs pour être conforme au texte long des recommandations (au sujet de l'otospongiose non opérée).

- 3- Rappel aux commissions sportives.

La CMPN compte parmi ses membres les médecins des disciplines sportives qui ont été choisis par ces commissions. La CMPN a demandé a plusieurs reprises à ces médecins de bien vouloir mettre à jour la liste des contre indications relatives à leurs disciplines respectives en tenant compte des conclusions des groupes de travail sollicités pour statuer sur les pathologies susceptibles de représenter des CI ou de permettre la pratique des activités subaquatiques sous conditions.

Notre Secrétaire Général rappelle à nouveau, à l'occasion du rapport de la CMPN, aux président(e) s des commissions sportives les dispositions de l'article 13 du règlement médical fédéral et leur demande de rédiger le cahier des charges des compétitions qu'ils organisent, ceci pour éclairer la CMPN dans le soutien médical à leurs compétitions. Un courrier officiel de rappel sera fait à l'issue du CDN par le Secrétaire Général.

- 4- L'organisation de réunions médico-techniques dans les régions est certainement le signe d'une bonne entente avec nos collègues de la « technique » C'est aussi le reflet de l'implication de tous dans le développement de nos activités en toute sécurité et il faut encourager ces initiatives Cependant la CMPN ne souhaite pas que les avis exprimés lors de ces réunions par des cadres techniques ou des médecins fédéraux divergent de ce qui a été validé en amont par les 2 commissions concernées puis par le CDN.

Résolution 11/113 :

Vote : Approbation du rapport et documents. (Points 2,3 4)

Contre : 0 Abstentions : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

d. RIPE : 27 au 30/10/2011

Respect de la ligne budgétaire

Pas de problèmes médicaux majeurs si ce n'est des OBT dont une perforation tympanique sur l'atelier apnée avec gueuse

C- Point sur la trésorerie

Marc Drapeau signale que le budget accordé pour 2012 par le CDN à la CMPN est de 17440€ pour un budget prévisionnel réclamé de 18500€.

Concernant le budget 2011 :9561 ,87€ ont été dépensés à ce jour ; suite à la réunion des trésoriers à Marseille il a été convenu que le différentiel concernant le déplacement en Corse sera réglé aux participants.

Cette action pour 2012 devra être scindée en 2 : réunion de travail et réunion de CMPN

A Marseille a été évoqué le problème des frais de déplacement du médecin coordonnateur : ce problème sera réglé d'ici l'AG de 2012 (interrogation du ministère par le DTN)

La CMPN accorde à deux régions la somme allouée aux CMPR pour leurs actions de formation. Une somme de 2050€ sera partagée entre Atlantique Sud (200€) et Midi-Pyrénées (1850€).

D- Point sur le listing des médecins fédéraux

Bruno Grandjean rappelle que tous les présidents de CMPR doivent fournir annuellement un listing à jour des médecins fédéraux de leur région. Ce listing est inexistant pour quatre régions : Polynésie, Nouvelle Calédonie, Martinique et Réunion. Il sera réclamé aux présidents de ces régions comme le règlement le stipule.

Un délai –jusqu'à l'assemblée générale nationale le 30 mars 2012- a été accordé à André Grousset président de la CMPR Cote d'Azur, pour fournir son listing.

Ce fichier national constitué avec l'aide du siège fédéral par Marc Drapeau, et est indispensable au bon fonctionnement de la CMPN.

E- Dossiers médicaux

Bruno Lemmens, Etienne Cocqueel, Eric Bergmann et Philippe Caliot ont présenté des dossiers pour lesquels la CMPN a pris des décisions qui seront communiquées aux intéressés selon la procédure habituelle.

F- Point sur la communication de la CMPN : site, revue fédérale, salons

a. Site internet : mise à jour des documents

Il est rappelé que le secrétaire de la CMPN Elias Amiouni, met à jour les documents adoptés par la CMPN et approuvés par le CDN, à charge par la suite à Marc Drapeau webmaster de la CMPN de les mettre en ligne sur le site dédié.

b. Subaqua :

i. Responsables des publications

Fred Orsini est responsable des publications de la CMPN dans la revue fédérale. Il suit le planning établi et adopté lors de la réunion de la CMPN à Ajaccio en juin 2011, concernant les articles à paraître jusqu'à l'été 2012.

ii. Publication des « cas cliniques »

Bruno Grandjean propose que la CMPN publie des cas cliniques anonymes, également mis en ligne sur les pages web de la CMPN, dans la revue fédérale. Ces cas concrets à visée pédagogique serviront d'exemples afin d'aider le médecin fédéral dans sa tâche, notamment lors de la délivrance des certificats médicaux de non contre-indication.

Les cas cliniques seront sélectionnés par la CMPN la « mise en forme » rédactionnelle rédigée par Fred Orsini ; le bureau de la CMPN en fera ensuite une relecture avant publication et mise en ligne par Marc Drapeau.

Pour chaque cas, l'accord du patient sera demandé par courrier simple adressé par Fred Orsini (un modèle de réponse sera communiqué au sujet). En cas de non réponse, Fred Orsini procédera à une relance ; l'absence de réponse sera considérée comme un refus. En cas d'accord du sujet, cet accord écrit sera scanné puis archivé par Ph Caliot (double adressé au secrétaire de la CMPN).

Il sera envisagé dans l'avenir proche de mettre en ligne un certain nombre de cas cliniques dédiés aux médecins fédéraux avec accès par code sécurisé modifiable annuellement.

Cette proposition a été adopté (pour : 10 ; contre : 3 ; abstention : 1)

c. Salon de la plongée : participation de la CMPN

Eric Bergmann (au titre de sa fonction d'élu au CDN et de représentant officiel de la CMPN en tant que vice-président)) et Jean-Claude Gril (CMPR Ile de France) participeront au Salon de la Plongée à Paris du 13 au 15 janvier 2012- sans intervention spécifique. Le thème est : Femmes et plongée.

G- Point sur les compétitions de plongée sportive en piscine

Eric Bergmann nous fait part des modalités de compétitions de plongée sportive en piscine adoptées par le CDN. Ce dernier demande l'avis de la CMPN concernant deux points :

-1- Est-il nécessaire de prévoir la présence d'un Médecin Fédéral ? La CMPN répond : « vu la nature de ces compétitions ayant lieu en piscine et de leur conditions de réalisation décrites dans le « règlement des compétitions de plongée sportive » qui lui a été transmis, la CMPN constate qu'elles ne présentent pas de dangerosité particulière ni spécifique devant conduire à une surveillance renforcée. La CMPN estime donc que la présence d'un médecin n'est pas justifiée et que la chaîne de secours prévue par le Code du Sport doit être appliquée»

-2- L'épreuve " décapelage, remontée à la surface et redescente pour récupération" est-elle possible ? : Oui mais à 2 mètres maximum.

Texte adopté à l'unanimité.

H- Point sur « handisub »

Eric Bergmann nous fait part de la convention, signée en juillet 2011 entre la FFESSM et la FFH (Fédération Française Handisport). Les modalités d'accès et de réalisation de la plongée « handisub » sont consultables dans le Manuel Technique Fédéral (p.142). Par ailleurs, une nouvelle convention avec la Fédération Française des Sports Adaptés (FFSA) est en cours d'élaboration entre nos deux fédérations (conjointement avec la CTN et la CMPN). Une signature est prévue en Janvier 2012 lors du Salon de la Plongée.

I- Manuel du Médecin Fédéral

Des difficultés de mise en page bientôt résolues ont retardés la présentation du Manuel du Médecin Fédéral qui sera présenté lors de notre réunion à Lille le 30 mars 2012.

J- Participation de la CMPN au Forum Mondial de l'Eau à Marseille-mars 2012-

Eric Bergmann représentera la FFESSM et la CPMN à la préparation du colloque Eau et Santé qui aura lieu le 23 janvier 2012 à Lyon. Concernant le Forum Mondial de l'Eau en mars 2012 et l'impact des eaux de baignades sur la santé des plongeurs, la CMPN propose au CDN d'impliquer la Commission Nationale « Biologie et Environnement » dans l'étude de faisabilité d'une étude clinique longitudinale observationnelle.

K- Certificat médical de non C-I en espagnol approbation

Le certificat médical de non contre-indication en langue espagnole présenté par Marc Drapeau a été adopté à l'unanimité.

L- Mise à jour des contre-indications des disciplines sportives

Bruno Grandjean constate l'absence des médecins des équipes à cette réunion à l'exception de Jean-Claude Gril (NEV), et rappelle la nécessité de mettre à jour la liste des contre-indications à leurs disciplines respectives. S'agissant d'un énième rappel, le CDN sera alerté une nouvelle fois de ce manque de participation des médecins des disciplines sportives aux travaux de la CMPN.

M- Proposition création groupes de travail sur les thèmes suivants

a. Chirurgie bariatrique et du RGO

Un groupe de travail est créé, comportant les personnalités suivantes : Valérie Denny (gastro-entérologue) Ghanem Yassine (gastro-entérologue), Eric Poncin (gastro-entérologue) et Philippe Caliot. (Coordonnateur du groupe)

b. **« L'activité X réalisée en compétition présente-t-elle un caractère de dangerosité nécessitant la présence d'un médecin »**

Il était initialement prévu la constitution d'un groupe de travail permettant de répondre à cette question ; la réflexion se serait basée sur les informations communiquées par les disciplines sportives à travers le cahier des charges techniques et d'organisation de leurs compétitions. Les documents transmis par le DTN sur ce point, ne répondant pas à notre attente, le CDN voulant statuer sur cette question lors de sa prochaine réunion en février 2012, le président de la CMPN a proposé d'apporter une réponse à cette problématique lors de cette réunion de la CMPN.

Sur cette question donc, la CMPN se basant sur des éléments factuels a adopté à l'unanimité la motion suivante :

« Vu l'absence des médecins des disciplines sportives régulièrement convoqués, destinataires des documents de travail nécessaire à l'étude d'une réponse appropriée à cette question, informés de ce sujet de réflexion par l'odj et susceptible d'éclairer la CMPN sur cette problématique (hormis la NEV :Jean-Claude Gril),
Vu l'absence de retours d'expériences d'accidents nécessitant une médicalisation relatés par les médecins des disciplines sportives (certains faisant état de « bobologie »)
Vu les comptes-rendus médicaux des derniers championnats de France 2010 et 2011 des activités subaquatiques ne faisant état d'aucun accident grave,
Vu l'existence de formations de type « RIFA » pour chacune des disciplines sportives,
Vu les résolutions 11/012 et 11/012 bis du CDN de février 2011,

Vu l'absence de « cahier des charges techniques et d'organisation » de chacune des disciplines sportives décrivant notamment les conditions d'organisation de leurs compétitions

La CMPN après avoir tenu compte de la nature des compétitions, de leur lieu de réalisation (milieu naturel, piscine), des risques hypothétiques présentés a décidé que les modalités suivantes concernant la nécessité d'une surveillance renforcée avec présence d'un médecin justifiée par un degré de dangerosité particulière et spécifique » seront applicables au niveau national, régional et départemental :

- Apnée en piscine : dynamique et statique

Présence d'un médecin non justifiée ; application de la chaîne de secours prévue par le code du sport

- Apnée poids constant

Expérimentation en cours : compétition prototype prévue en 2012 : décision ultérieure

- Hockey subaquatique

Présence d'un médecin non justifiée ; application de la chaîne de secours prévue par le code du sport

- Nage avec palmes

La présence d'un médecin n'est pas justifiée ; application de la chaîne de secours prévue par le code du sport

- Nage en eaux vives

Présence d'un médecin non justifiée ; application de la chaîne de secours prévue par le code du sport

- Orientation subaquatique

Présence d'un médecin non justifiée ; application de la chaîne de secours prévue par le code du sport

- Tir sur cible

Présence d'un médecin non justifiée ; application de la chaîne de secours prévue par le code du sport

N- Actualisation des recommandations

a. Pour les diabétiques

Un groupe de travail sous l'égide de Bruno Grandjean et François Venutolo sera constitué lors de la réunion de la CMPR Ile De France-Picardie du 24 mars 2012, au cours de laquelle le Dr Boris LORMEAU, diabétologue, fera une communication de mise au point sur diabète et plongée. Le groupe de travail aura pour but une réévaluation des conditions de pratique de la plongée par les diabétiques en fonction du recueil des incidents ou accidents éventuellement survenus à cette catégorie de pratiquants, mais aussi réfléchir aux modalités de leur autonomie possible.

b. Pour les anomalies de la crase sanguine

Pas de réunion de travail à prévoir : Marc Drapeau contactera le professeur Schved pour qu'il nous propose une révision éventuelle des recommandations de la FFESSM sur cette question

O- Suggestions

Eric Bergmann nous fait part de manière officieuse d'un souhait de certains membres de la CTN de réfléchir sur des pratiques sécuritaires lors d'épreuves "à risques physiques" niveau IV et MF2, de la prévention et de l'information des candidats et de leur surveillance médicale adaptée

Un groupe de réflexion pourrait être constitué sous réserve d'une demande formalisée de la CTN. Il serait composé de Bruno Grandjean (président CMPN et CMPR Corse-médecin hyperbare) Benoît Brouant, (président CMPR Est et cardiologue du sport) Fred Orsini, (MF2 et vice président CMPR alpes-Provence) Eric Bergmann (élu CDN, délégué CMPN auprès de la CTN, Président CMPR Provence-alpes ; MF2 et médecin hyperbare), Bruno Lemmens (président CMPR Centre et pneumologue) et Marc Drapeau (Président CMPR PM, Médecin Généraliste, MF2).

P- Calendrier des futures réunions

17 mars 2012 :	MedSubHyp	Marseille
30 mars 2012 :	CMPN	Lille
31 mars & 1 ^{er} avril 2012	AGN	Lille
17 au 20 mai 2012	CMPN	Corse
10 novembre 2012	MedSubHyp	Toulouse
7 décembre 2012	CMPN	Paris
8 décembre 2012	CMPN	Paris-Cochin